

Procès verbal du conseil municipal du lundi 10 octobre 2022

20h30

Présents : Mmes Rossi Joëlle, Ozil Stéphanie, Egon Violette, Hassapis Renée, Toran Isabelle, Gontrand Marie-laure, Colas Liliane.

Mrs Charbonnier Maurice, Deboeuf Michel, Calderan Dominique, Sueur Julien, Segura Franck.

Mme Bernard Adeline donne procuration à Toran Isabelle

Mr Dives Loic donne procuration à Maurice Charbonnier.

Présentation du projet global de territoire 2022-2026 par Mr Bastien Giner responsable du projet social territorial.

La CAF et les collectivités territoriales ont signé la Convention territoriale globale le 22/06/22 (en présence de 50 acteurs du territoire : élus, parents, associations, institutions etc.) et partagent une feuille de route commune pour le territoire de la communauté des Gorges de l'Ardèche, en vue de répondre au mieux aux besoins des familles .

Trente quatre actions « famille/enfants » sont listées dans cette convention de politique sociale avec des axes stratégiques concernant la petite enfance , l'enfance , la jeunesse , la parentalité , le logement , l'habitat et le cadre de vie , l'accès aux droits , l'inclusion numérique , l'animation de la vie sociale et le bien-être , sans oublier des axes transversaux sur la communication et la lisibilité de l'offre et la mise en réseau des différents acteurs et le projet de la création d'un centre social .

Compte-rendu du conseil précédent le 12 septembre 2022.

Reformulation de la phrase : » état des lieux suite aux incendies de ces dernières années sur la commune ».

Délibération de la taxe d'Aménagement.

La loi de finance , ordonnance du 30/12/2021 (article 109) rend obligatoire le reversement de tout ou partie de la Taxe d'Aménagement entre communes membres et EPCI à fiscalité propre , compte-tenu de la charge des équipements publics assumés par chacune des collectivités concernées , et ce sur la base de délibérations concordantes entre communes et EPCI visant à fixer les dites modalités de reversement .Pour l'année 2022 , le montant à reverser est de 0 euros (la recette est de 15210 euros) .

Vote à l'unanimité.

Travaux Fontaine du Cade

Résultat commission MAPA (marché à procédure adaptée)

5 entreprises ont répondu : SATP 21977,10 euros HT / Geaufre 212110,50 euros / Colas 249707,40 Euros / L'OPI 251300 Euros / Eurovia 254950,04 euros.

Une estimation a été faite le 25/03/22 pour un montant de 212631 euros .Le département fait une analyse technique avec une délibération en novembre pour le choix de l'entreprise. Convention SDE pour électrification et enfouissement, une maîtrise d'ouvrage temporaire pour les Télécoms est accordée pour un montant de 28195,39 euros HT ; soit la somme de 33844,47 euros TTC avec une part de 19736,47 euros pour la collectivité.

Vote à l'unanimité.*

Facture pour le kit « Ver à Soie »

Des œufs et des chenilles à tout stade d'évolution ont été vendus au prix de 150 euros le kit aux établissements de soierie Bonnet à Jujurieux (01). Kit qui d'après cet établissement commandé et acheté très tôt dans la saison manquait de matière (œufs). Le kit sera vendu ultérieurement au tarif unique de 200 euros lorsque la période sera favorable à la vente dans les conditions optimales.

Vote à l'unanimité.

Ouverture des commerces le dimanche

Melvita souhaite bénéficier de l'ouverture de la boutique située sur le site de production 9 dimanches pendant la période de juillet et août 2023.

Vote : 2 contre / 1 abstention.

Emploi Adjoint Technique poste vacant

Profil : Agent de maîtrise catégorie C à temps complet (voir fiche de poste en mairie)

Vote à l'unanimité.

Délégué Feux

Désigné par le Maire de la commune : Mr Maurice Charbonnier, ayant la mission de correspondant auprès des instances institutionnelles avec pour mission d'informer, de sensibiliser la population, de participer à des actions préventives, d'encadrer les travaux du Plan Communal de Sauvegarde sous la responsabilité du Maire de la commune. La décision du choix du référent est communiquée au Préfet et au SDIS.

Classe de découverte

Elle concerne les élèves du CP /CE1, aura lieu du 24 au 28 mars 2023 à Meyras avec 18 élèves, un enseignant, un adulte accompagnant. Prise en charge financière de 1008 euros par la mairie, 2786 euros par l'amicale laïque. Le reste à charge est de 100 euros par élève. Coût total de 6602 euros.

Eclairage publique

Projet de l'équipe municipale : mettre en place une tranche horaire d'extinction de l'éclairage publique dans le village et les hameaux de 24h à 5h. Une rencontre avec le SDE est prévue pour faire un diagnostic précis de l'éclairage existant.

Vote à l'unanimité.

Labeaume en Musique

Proposition de résidence artistique à la crypte pour les artistes musiciens « nouveaux caractères » pendant 6 jours mi-novembre avec un répertoire de Musique Baroque (théâtre de Molière, Lulli ...)
Un concert sera donné le samedi 19/11 à 17h et l'association Labeaume en Musique propose un temps scolaire avec les classes de CM1 /CM2 le vendredi 18 /11 demandant une participation financière à la Mairie.

Vote sur le principe d'un montant de 100 euros à négocier :

3 abstentions.

Prix des repas Cantine

Les repas sont proposés au même tarif depuis le mois de février 2018, à savoir :

- 2,50 euros pour un QF compris entre 0 et 700 euros = 28 enfants
- 3 euros entre 701 et 1300 euros = 13 enfants
- 3,50 euros supérieur à 1300 euros = 26 enfants
- Les adultes payent 3,70 euros. Le repas est gratuit pour le personnel de cuisine et de surveillance des enfants.
- Le personnel de cuisine prépare des repas pour la restauration scolaire de Salavas au tarif de 5,90 euros le repas.

La mairie enregistre à ce jour un déficit de 16000 euros.

Une augmentation d'environ 5% sera mise en place début 2023 : avec les tarifs suivant 2,60 au lieu de 2,50 euros / 3,15 au lieu de 3 euros / 3,65 au lieu de 3,50 euros. Le repas adulte passera au tarif de 5 euros.

Vote 1 contre.

La Crypte

L'association d'artistes « Les pieds aux planches » montre une motivation certaine pour cogérer la crypte avec la mairie. La réflexion et les négociations sont en cours, incluant la participation de partenaires tels que la communauté de communes, le département et la région assurant la pérennité financière du projet.

Divers

- Pétition concernant la route de l'ibie depuis Bourret (carrefour dangereux) jusqu'au pont de Vigier. Automobilistes roulant « trop vite ». Il s'agit d'une route départementale, la pétition sera transmis aux services concernés.
- Tournage d'un téléfilm le jeudi 3 novembre dans le village (dans la cour de la mairie et au restaurant les tilleuls.
- Un billard français a été donné à la mairie.

Fin de séance à 23h39. Michelle Fromont secrétaire de séance.